

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JANVIER 2020 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 14 JANVIER 2020

DATE D’AFFICHAGE : 25/01/2020

PRESENTS : Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, M. Francis COPIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Bruno ROUSSEREAU, Mme Chrystel NICOLE, M. Stéphane CHOULER.

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme -- Embauche de Monsieur MAHES en tant qu’adjoint technique -- Titularisation au poste d’adjoint administratif de madame TOURNIER – Approbation de la Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et marne – Délibération et contrat de mandat pour la consultation en vue d’un nouveau contrat d’assurance statutaire relatif à la protection sociale du personnel a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021 – Délibération complémentaire pour le prélèvement du FNGIR – Renouveau de la campagne de stérilisation des chats – Journée de ramassage des dépôts sauvages en forêt et lisière de village – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à demander des devis et une subvention auprès du PNRGF pour la remise en état du patrimoine vernaculaire : puits de Boissy – Proposition pour la création d’un chemin pédestre thématique – Vente du matériel d’entretien -- Divers

-----  
Le Comptes rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2019 est adopté à l’unanimité.  
-----

1) URBANISME :

Le 09/11/2019 – M. MARCHAND François : 35 rue Charles de Gaulle – Marlanval –

Dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection de la toiture à l’identique et remplacement de 3 vélux par des velux de mêmes dimensions. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 16 novembre 2019. Arrêté d’autorisation délivrée le 6 décembre 2019.

Le 14/11/2019 – M. MANUEL Philippe : 33 rue du Père Bard –

Dépôt d’une déclaration préalable pour la reconstruction d’un mur de clôture à l’identique et pose d’un portail en fer. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 16 novembre 2019 sous réserve des prescriptions de l’ABF. Avis favorable de l’ABF assorti de prescription le 30/12/2019. Arrêté d’autorisation délivrée le 9 janvier 2019.

Le 14/11/2019 – M. NICO Jacques : 58 rue Saint Martin –

Dépôt d’une déclaration préalable pour création de 3 baies supplémentaires en façade pignon + remplacement des menuiseries et portes en bois + démolition du four à pain. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 23 novembre 2019 sous réserve des prescriptions de l’ABF. Refus de l’ABF le 09/12/2019. Arrêté d’opposition délivré le 9 janvier 2019. Relevé de décision (accord suivi de prescriptions) de l’ABF suite à un entretien de l’architecte des bâtiments de France avec Monsieur NICO le 15/01/2020.

Le 21/12/2019 – M. BRUN Eric : 16 rue de la Libération – Hameau de Mainbervilliers

Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'une véranda. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 6 janvier 2020. Arrêté d'autorisation délivrée le 9 janvier 2019.

Le 14/01/2020 – TDF SAS : Les Ouches de Mainbervilliers – Hameau de Mainbervilliers

Dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'un site antenne-relais de téléphonie mobile. Dossier transmis au service instructeur de Fontainebleau, au PNRGF, à la CAPF et Sous-préfecture le 17 janvier 2020. Avis défavorable de la commission d'urbanisme et du conseil municipal à l'unanimité.

## **2) – Embauche de Monsieur MAHES en tant qu'adjoint technique**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Monsieur MAHES arrivera à son terme le 31 janvier 2020. Monsieur MAHES a été recruté le 29 janvier 2018 en CDD de 6 mois renouvelable sur une période de 2 ans pour pourvoir l'emploi d'Adjoint Technique Territorial laissé vacant suite au départ à la retraite de Monsieur FEUILLAS. M. le Maire propose au Conseil Municipal l'embauche de Monsieur MAHES en tant que stagiaire dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 1<sup>er</sup> Février 2020.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'embauche de Monsieur MAHES en tant que stagiaire dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial avec 5 voix pour et 2 abstentions.

## **3) -- Titularisation au poste d'adjoint administratif de Madame TOURNIER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'année de stage de Madame TOURNIER, dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial, s'est achevée le 14 janvier 2020. Sans opposition de la part de la Commune, à compter du 15 janvier 2020, Madame TOURNIER sera titularisée dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent la titularisation de Madame TOURNIER dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial.

## **4) -- Approbation de la Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et marne**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention Unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique a été mise à jour et doit être approuvée par délibération et l'autorisation de signer ledit document cadre et ses avenants doit être donnée à Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention unique 2020 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

## **5) – Délibération et contrat de mandat pour la consultation en vue d'un nouveau contrat d'assurance statutaire relatif à la protection sociale du personnel à effet du 1er janvier 2021**

Le Centre de Gestion a proposé à la Commune par courrier du 9 septembre 2019 la possibilité de les rejoindre dans le cadre de l'appel d'offres qui se déroulera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, pour la souscription de contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le calendrier prévisionnel de la mise en concurrence comportant une attribution du marché en juin 2020, la Commune a toute latitude pour relancer une consultation lors du deuxième semestre, si les conditions obtenues ne sont pas satisfaisantes.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que si cette démarche lui convient une délibération autorisant Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion, l'autorisant à signer le mandat et les conventions résultants du marché et chargeant le Centre de Gestion de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit par le biais d'une convention de gestion.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité, AUTORISE

- Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion
- Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultants du marché
- charge le Centre de Gestion de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit par le biais d'une convention de gestion.

## **6) – Délibération complémentaire pour le prélèvement du FNGIR**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la CAPF nous a informé par courrier en date du 13 novembre 2019, qu'à la demande de la DGFIP une délibération complémentaire doit être prise par les communes concernées par le prélèvement du FNGIR. Ce dernier sera intégré dans les attributions de compensation prévisionnelles 2021 et non pas 2020 comme initialement prévu.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la substitution de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à la Commune de Boissy-aux-Cailles pour prendre en charge le prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1. à compter du 1er janvier 2021.
- Autoriser le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.
- Charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

L'assemblée décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la substitution de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à la Commune de Boissy-aux-Cailles pour prendre en charge le prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1. à compter du 1er janvier 2021.
- D'autoriser le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.
- De charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **7) – Renouvellement de la campagne de stérilisation des chats**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour être efficace la campagne de stérilisation des chats errants doit être poursuivie sur l'année 2020. Un budget de 560€ lui a été consacré en 2019. Il est proposé au Conseil Municipal que le même montant de 560€ soit prévu au budget 2020.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents acceptent d'attribuer un budget de 560€ afin de poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants sur l'année 2020.

## **8) – Journée de ramassage des déchets sauvages en forêt et lisière de village**

A la demande de M. le Maire, M. René Moulin 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle journée de ramassage des dépôts sauvages en forêt et lisière de village aura lieu le samedi 7 mars 2020 avec l'aide et le soutien du SMICTOM.

## **9) – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à demander des devis et une subvention auprès du PNRGF pour la remise en état du patrimoine vernaculaire : puits de Boissy**

Dans le cadre de la remise en état de la Place, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faudrait profiter des travaux pour restaurer le puits de Boissy.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dispositif de soutien de la mission Patrimoine/Animation culturelle est proposé par le PNRFG.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de demander des devis et une subvention auprès du PNRGF pour la remise en état du puits de Boissy-aux-Cailles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISENT

- Monsieur le Maire à demander des devis pour la remise en état du puits de Boissy
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du PNRGF

**10) -- Proposition pour la création d'un chemin pédestre thématique**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Association de la sauvegarde propose de fabriquer des panneaux signalétiques (pour un montant approximatif de 200€) afin de baliser un chemin pédestre thématique mettant en évidence la flore, les paysages des bois et la découverte du Pas Saint Martin. Il s'agirait d'une boucle pédestre d'une durée de 1 heure à 1 heure 30 avec un départ du parking du cimetière.

**11) -- Vente du matériel d'entretien**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel d'entretien inutilisé est stocké dans les locaux techniques (tracteur renault, matériel technique...). Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de le mettre en vente et propose de nommer un responsable afin de prendre en charge cette opération.

Monsieur Sylvain BOUILLON se chargera de la vente.

**12) -- Divers**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du message de Madame BOURLAT et de ses félicitations par rapport aux travaux de réalisation du colombarium.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux enquêtes de recensement de 2015 à 2019, l'INSEE vient de communiquer le nombre d'habitants en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui s'élève à 295.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat de panneaux électoraux en acier galvanisé pour un montant de 1500€ afin de remplacer les anciens panneaux en bois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h38.



Le maire,  
Patrick POCHON